



établissement public de santé mentale
epsm
de la guadeloupe

EMADO

GRANDE-TERRE

LIVRET D'ACCUEIL

PÉDOPSYCHIATRIE I02
Dr Carol DEVAUX
Chef de Service
Mme Doris DELAG
FF Cadre Supérieur Référent

EMADO-GT
Dr Marina BLUM
Responsable d'UF
Mme Marinette MONTOUT
Cadre de Santé

**EQUIPE
MOBILE
ADOLESCENTS**



NOU LA POU ZOT

BIENVENUE À L'EMADO !

Le personnel de l'EMADO-GT (Equipe Mobile Adolescents) vous souhaite la bienvenue !

Favoriser le développement des capacités pratiques et relationnelles d'un étudiant ou d'un élève sur le chemin de la professionnalisation est l'objectif prioritaire de l'**EMADO-GT**.

Dans ce livret, vous trouverez les éléments qui vous permettront de mieux aborder votre stage et d'organiser celui-ci pour en optimiser son déroulement.

C'est un outil demeurant indispensable pour les étudiants, il a pour but de :

- Faciliter l'accueil de l'étudiant,
- Mettre en adéquation les objectifs de l'institut, du stagiaire et de l'établissement accueillant,
- Quel que soit votre lieu de stage, n'hésitez pas à solliciter les personnels qui vous encadreront et à leur poser des questions,
- Nous nous tiendrons à votre entière disposition, afin que votre passage soit le plus enrichissant et le plus agréable possible.



EMADO

DISPOSITIF
INNOVANT ET
UNIQUE EN
GUADELOUPE

1	<u>PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT</u>
1.1	<u>Genèse</u>
1.1.1	<u>Le Centre Hospitalier de MONTERAN (CHM)</u>
1.1.2	<u>Le Centre Hospitalier Universitaire (CHU)</u>
2	<u>La présentation du service</u>
2.1	<u>Ses missions</u>
2.2	<u>Les indications</u>
2.3	<u>La tranche d'âge concernée.</u>
2.4	<u>Les objectifs</u>
2.5	<u>L'équipe pluridisciplinaire</u>
2.6	<u>Les activités</u>
2.7	<u>L'organisation du service</u>
2.8	<u>L'encadrement</u>
2.8.1	<u>Le maître de stage</u>
2.8.2	<u>Les tuteurs</u>
2.8.3	<u>Directeurs de stage</u>
2.8.4	<u>Les formateurs terrain</u>
3	<u>L'étudiant en soins infirmiers</u>
3.1.1	<u>L'organisation et les objectifs de stage</u>
3.1.2	<u>Le premier jour</u>
3.1.3	<u>La fin de la première semaine</u>
3.1.4	<u>Les règles essentielles à respecter</u>
3.1.5	<u>L'évaluation</u>
4	<u>Etudiants Educateur Spécialisé</u>
4.1	<u>Déroulement de stage et interlocuteurs</u>
5	<u>ANNEXES</u>
5.1	<u>La sectorisation psychiatrique en Guadeloupe</u>
5.2	<u>Identification des activités réalisées dans le cadre du nouveau référentiel de compétences</u>
5.2.1	<u>Fiche de poste IDE</u>
5.3	<u>Référentiel professionnel ES</u>
5.3.1	<u>Fiches de poste ES</u>

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

HISTOIRE DE LA PSYCHIATRIE EN GUADELOUPE

L'Equipe Mobile Adolescents de Grande-Terre (EMADO-GT) est une Unité Fonctionnelle du Pôle Infanto-Juvenile (PIJ) 102 de l'Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM) de la Guadeloupe.

En 1849, la première structure pour aliénés en Guadeloupe fut créée à côté de la maison d'arrêt de Basse-Terre. Elle sera transférée plus-tard, sur la commune de Saint-Claude, sur un terrain cédé par une riche propriétaire, Madame de MONTERAN. En 1872, l'acquisition de plus de terrains autour lui permet de s'agrandir et de subir des transformations. L'admission de patients venant des autres départements d'Outre-mer, Martinique, Guyane, a duré plus de 50 ans. C'est la grande période asilaire.

A la fin des années 60, la mise en œuvre de la sectorisation sur le département, se matérialise par la construction de 3 bâtiments distincts pour l'accueil des patients adultes et la création du service enfant. Près de 10 ans après, l'hôpital psychiatrique devient un Centre Hospitalier Spécialisé. Au cours de son évolution, l'institution fait l'acquisition de plusieurs biens immobiliers afin d'y créer des structures de soins extra hospitalières, encouragée par la politique de sectorisation. Dans les années 90, l'établissement mute en Centre Hospitalier, puis se fait baptiser CH de MONTERAN. De par son histoire, ses diverses transformations physiques, politiques et sociales, le CHM fait partie intégrante du paysage hospitalier du département. Cet établissement de soins est connu et reconnu par tous comme un lieu de soins spécifique.

En l'an 2000, la restructuration du système de soins en santé mentale et le redécoupage sectoriel positionne le CHM uniquement dans la région de la Basse-Terre.

En 2006, l'Agence Régionale Hospitalière (ARH) décide d'inclure les services de la Grande-Terre et de Marie-Galante au sein du CHU de Pointe-à-Pitre. En 2013 l'Agence Régionale Santé (ARS) décide de rapprocher, à nouveau, tous les services au sein d'un nouvel Etablissement Public en Santé Mentale (EPSM de la Guadeloupe).

Avant le 1^{er} Janvier 2018, l'organisation des soins psychiatriques sur le département s'articulait autour de deux établissements publics ayant des équipes médicales soignantes et une administration distincte.

- *ARS est missionnée par l'Etat pour l'organisation du système de santé sur le Territoire*

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

HISTOIRE DE LA PSYCHIATRIE EN GUADELOUPE

CENTRE HOSPITALIER DE MONTERAN (CHM)

Établissement de santé, installé dans la région de la Basse-Terre plus particulièrement sur la commune de Saint-Claude, auquel sont rattachés :

- 3 Secteurs de Psychiatrie Adulte : Côte sous le vent (Go1), Côte au vent (Go2), Nord Basse-Terre (Go3),
- Psychiatrie Infanto-Juvenile Basse-Terre (Io1),
- 1 Secteur de Psychiatrie légale : Service Médico-Psychologique Régional (SMPR)
- 1 Département de Psychiatrie Sociale Intersectorielle (DPSI) : Service de Réhabilitation psychosociale,
- 3 Structures médico-sociales : Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMSP), Centre de Ressources Autisme (CRA), Centre de Soins d'Accompagnement de Prévention en Addiction-Généraliste (CSAPAG).

Le CHM prenait en charge les habitants de la Basse-Terre, ce qui représentait environ 196072 habitants, soit 4,8% de la population Guadeloupéenne. Il dispose de 249 lits et places sur l'ensemble de ses équipements.

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE (CHU)

Établissement de santé, situé dans la région de la Grande-Terre notamment dans la ville de Pointe-à-Pitre, dont dépendaient :

- 3 secteurs de Psychiatrie Adulte : Abymes/Marie-Galante (Go4), Sud Grande-Terre (Go5), Nord Grande-Terre (Go6),
- Psychiatrie Infanto-Juvenile Grande-Terre (Io2), Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMSP),
- Pôle Psycho-Social (UREPS), Equipe Mobile Précarité (EMP).

La prise en charge de la population de Grande-Terre correspondait environ 213 800 habitants soit 52 % de la population. Le CHU comptabilise 185 lits et places, au sein de ses infrastructures.

L'ancien CHM était le seul établissement public de santé de la Guadeloupe se consacrant exclusivement à la santé mentale de la population. Au CHU, la Psychiatrie a représenté un secteur d'activité, une discipline au même titre que les services de Médecine générale de Chirurgie et Obstétrique (MCO). Les urgences psychiatriques du département s'organisent toujours autour du site CHU, pour la Grande-Terre et du Centre Hospitalier de Basse Terre (CHBT), pour la Basse-Terre.

Depuis le 1^{er} Janvier 2018, une nouvelle entité rassemblant ces deux Établissements de santé mentale constitue l'EPSM-G. Faisant suite à un audit mettant en avant des inégalités de soins en santé mentale sur le territoire, l'ARS a souhaité, par le biais de la mutualisation des moyens et des ressources sur notre territoire recentrer l'offre sur les besoins de la population et proposer une prise en charge de meilleure qualité pour tous quel que soit le lieu d'habitation.

L'EPSM-G est désormais le seul établissement sanitaire de la fonction publique hospitalière consacré à la prise en charge de toutes les formes de troubles psychiques de la population.

EQUIPE MOBILE ADOLESCENTS

MÉDECIN, PSYCHOLOGUE
INFIRMIERS, ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ



Établissement public de Santé Mentale
epsm
de la Guadeloupe

✓ EVALUER
✓ ORIENTER
✓ ACCOMPAGNER
✓ TRAVAILLER EN
RESEAU

INTERVENTION AUPRES DES JEUNES EN SOUFFRANCE PSYCHIQUE ET LEURS FAMILLES



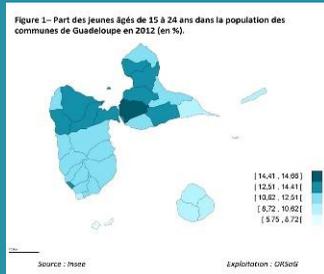
Lundi au
Vendredi
9h à 17h

☎ 0690 05 32 72

✉ EMADO.GT@epsm-guadeloupe.fr

📍 EMADO Grande-Terre
Villa EMADO 1er étage
Impasse Lionel Bourguignon
97139 Abymes





PRÉSENTATION DU SERVICE

CREATION DE L'EMADO-GT

L'EMADO est le tout premier dispositif, innovant et unique en Guadeloupe, soutenu par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et par L'EPSM de la Guadeloupe, qui vise à répondre aux besoins des adolescents en souffrance psychique de la Grande-Terre.

La Guadeloupe compte environ 42 000 jeunes âgés de 11 à 18 ans.

Parmi eux, 15% à 18 % présentent des signes tangibles d'un mal-être ou un trouble psychique pouvant s'exprimer dans une grande diversité de comportements allant de la plainte somatique à la mise en danger physique et sociale à l'issue parfois fatale.

« Les adolescents en difficulté psychologique (dépression et tentatives de suicide, déscolarisation, conduites d'agression répétées) constituent un problème important de société et de santé publique.

La plupart de ces adolescents n'ont pas de demande explicite et mettent en échec nos dispositifs de soins classiques (centres médico-psychologiques, psychiatrie libérale...).

Il est apparu nécessaire de développer des équipes mobiles pour aller à la rencontre de ces jeunes, et leur permettre d'accéder aux soins.

Se présenter à l'autre à défaut que l'autre ne se présente à nous révolutionne le concept d'accès aux soins.

En nous déplaçant auprès des patients hors de nos lieux de soins, nous déplaçons cette frontière porteuse des représentations négatives de folie, de fermeture, voire d'enfermement.

Ce déplacement des limites élargit le champ des interventions, permet d'intervenir plus précocement avant que les situations ne se dégradent grâce au repérage des professionnels en première ligne (médecins de famille, établissements scolaires, etc.), et de s'inscrire dans la prévention... » (Sylvie Tordjman, Vincent Garcin).

La mise en place « d'Équipes Mobiles » en France hexagonale en 2005 a permis l'émergence de nouvelles approches du travail de la psychiatrie de secteur.

Dans cette dynamique, la création le 1^{er} février 2021 de L'EMADO-GT est une étape importante pour la Guadeloupe qui contribue au développement d'organisations réactives, souples et innovantes aux Antilles.

La philosophie d'EMADO s'inscrit dans la volonté de fonder dans l'espace de la santé mentale publique, une réponse spécifique, rapide et préventive, aux situations complexes des adolescents dans les familles ou les institutions sur l'ensemble de la Grande-Terre.

NOTRE ÉQUIPE

NOS MISSIONS

MISSIONS

Evaluer les difficultés rencontrées par le jeune et sa famille, accompagner (pendant 3 mois) et orienter vers les partenaires (services sanitaires, médico-sociaux, éducatifs et sociaux, professionnels de santé libéraux)

L'EMADO-GT accueille des adolescents en souffrance psychique de 11 à 18 ans (de la Grande-Terre).

EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

- **Le Médecin Responsable** est chargé de la conduite générale du service et de son fonctionnement technique.
- **Le Cadre de Santé** est chargé de l'encadrement général du service et veille à son bon fonctionnement.
- **Le Pédopsychiatre et le Psychologue** effectuent les examens en vue des diagnostics. Ils assurent le suivi psychologique (psychothérapies). Le pédopsychiatre peut être amené à prescrire des traitements.
- **Les Infirmiers Diplômés d'Etat (IDE)** recevant les formulaires de première demande, réalisent un recueil de données. Après une présentation en réunion clinique, un consultant (pédopsychiatre ou psychologue) est déterminé.
- **L'Educateur Spécialisé (ES)** assure l'accompagnement éducatif et social des jeunes dans les divers lieux de vie du jeune (dans les structures d'accueil, à domicile, dans les établissements scolaires...). Il mobilise les ressources du territoire pour mettre en place ses actions. Il participe à l'évaluation du jeune.
- **L'Assistante Médico-Administrative (AMA)** est la « clef de voûte » de l'EMADO, c'est elle qui accueille les demandes (téléphoniques ou mails).
- **L'Agent de Service Hospitalier (ASH)** assure l'hygiène des locaux afin de favoriser des espaces de travail sécurisés.

- Médecin Responsable : **Dr M. BLUM**
- Cadre de Santé : **Mme M. MONTOUT**
- Psychologue Clinicien : **M. S. HELENE**
- Infirmiers : **Mme S. DERUEL, M. N. BOURHIS**
- Educateur Spécialisé : **Mme M. BOUTIN**
- Assistante Médico-Administrative : **Mme M. RAMANAIDOU**
- Agent de Service Hospitalier : **Mme PERROT**



**POUR UNE
INTERVENTION
PRÉCOCE
AUPRÈS DES
JEUNES EN
SOUFFRANCE
PSYCHIQUE ET
LEURS
FAMILLES**

ACCUEIL DES STAGIAIRES A L'EMADO

Activités de l'EMADO-GT

- Prise en charge individuelle et de groupe, intervention dans les milieux de vie (familial, scolaire, institutionnel), accompagnement familial

Organisation du service

- L'EMADO-GT est ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 en continu. Une réunion de synthèse clinique hebdomadaire a lieu tous les mercredis de 9h00 à 12h00.

Accueil des stagiaires : déroulement et interlocuteurs

L'EMADO offre un lieu d'exercice et d'apprentissage avec l'appui et le soutien des professionnels. Le stagiaire est en situation d'apprentissage et d'expérimentation du métier auquel il se prépare. L'objectif de ce stage vise l'acquisition de compétences professionnelles et, pour certaines d'entre elles, leur certification par le site qualifiant.

Ainsi, chaque étudiant est placé sous la responsabilité d'un maître de stage et bénéficie d'un tuteur et de professionnels de proximité qui l'encadrent. Ces fonctions sont occupées par :

- **L'encadrement (maître de stage ou référent)** Mme MONTOUT, Cadre de Santé présente la fonction organisationnelle du stage. En qualité de référent du site qualifiant, elle a un rôle de coordination entre l'EPSM de Guadeloupe, l'établissement de formation, l'EMADO-GT et le stagiaire. Il est garant de la qualité du stage et mutualise les ressources institutionnelles au bénéfice du stagiaire.
- **Les tuteurs ou formateurs de terrain (Infirmiers et Educateur Spécialisé)** Mme DERUEL et M. BOURHIS, IDE et Mme BOUTIN, ES représentent la fonction pédagogique du stage. Ils accompagnent les étudiants dans leur domaine de professionnalisation respectif, transmettent leur expérience et leur pratique, les accompagnent dans les processus d'apprentissage (reformulation, absence de jugement, recadrage, valorisation), évaluent leur progression et leur permettent de construire leur identité professionnelle.

Ils facilitent l'accès aux différents moyens de formations proposés : mise à disposition de documents, rencontre avec des personnes ressources, favorise l'accès aux services en lien avec le parcours du patient, prévoient des temps d'échange avec l'étudiant, assurent les relations avec le formateur référent de stage, informent le référent du site qualifiant de l'évolution du stagiaire, formalisent l'acquisition des compétences, la réalisation des actes et actions en regard des objectifs formulés en début de stage.

RÈGLES ESSENTIELLES À RESPECTER

DEVOIRS ENVERS LES PATIENTS ET LE PERSONNEL

Secret professionnel et discrétion

Tout agent, de par sa fonction, et par conséquent toute personne mise en stage dans l'établissement public de santé mentale de la Guadeloupe, est tenue au secret professionnel et à la discrétion professionnelle.

Chaque stagiaire sera susceptible de répondre au téléphone, aucune information médicale ne devra être donnée. Par contre, dans un but d'efficacité, vous devez annoncer le nom du service, votre nom et votre fonction puis prendre connaissance de la demande et diriger la communication vers la personne compétente.

Le respect de la personne et de son entourage

Les diverses cultures, religions, opinions, doivent être respectées ainsi que les habitudes de vie des personnes, à l'exclusion des comportements gênants pour la santé du malade et pour autrui. L'intimité des personnes doit être préservée : les entretiens doivent être effectués porte fermée.

Le respect des horaires

Les horaires doivent être respectés conformément aux indications portées sur la convention de stage : 9h- 12h, 13h-17h. Toute modification devra être circonscrite auprès du cadre de l'unité. En cas d'absence, tout stagiaire est tenu d'avertir le centre de formation dont il dépend, et le service dans lequel il effectue son stage.

La sécurité et la qualité des soins

Nous vous demandons de signaler dans le service, immédiatement, à l'infirmière, au Cadre de santé, au Médecin présent ou de garde, toute erreur ou oubli, même minime. Si vous constatez un dysfonctionnement ou risque potentiel, en référer au cadre ou à un membre de l'équipe.

Les règles d'hygiène

Les protocoles d'hygiène sont accessibles sur les postes informatiques des unités de soins via «Qualinews ». Ces protocoles doivent être impérativement respectés pour la qualité et la sécurité des soins.



ÉVALUATION DE STAGE A L'EMADO

ÉVALUATION

Les professionnels qui vous accompagnent, seront chargés de vous évaluer en cours, et en fin de stage. Une concertation finale sera organisée en collégialité, afin que tous puissent s'exprimer sur votre travail, votre comportement et votre implication dans le service.

Il est fortement recommandé aux étudiants d'élaborer un cahier de bord journalier qui sera rempli par les professionnels de santé au fur et à mesure du stage. Vous serez évalué en termes de savoir, savoir-faire et savoir être et/ou de compétences.

Evaluation demi stage

Vous devez être capable d'identifier vos points forts et vos points à améliorer pour la 2ème partie du stage, faire le point sur les compétences exercées et celles à accomplir, exprimer le ressenti sur cette période de début de stage et les éventuelles difficultés, prendre en considération les remarques et les commentaires de l'équipe pour optimiser l'intégration et l'apprentissage (cahier de bord). Suite à l'échange, mettre en place les actions adaptées pour atteindre vos objectifs.

Evaluation de fin de stage

Vous devez avoir atteint tout ou partie des objectifs personnels ou spécifiques. Le tuteur remplira le portfolio en accord avec l'équipe pluridisciplinaire (+ support cahier de bord). Le but de ce stage est de vous perfectionner dans la pratique de votre futur métier. Nous sommes là pour vous y aider ! N'hésitez pas à nous solliciter pour vos diverses questions ou problèmes, théoriques ou pratiques.



ETUDIANT EDUCATEUR SPÉCIALISÉ

ETUDIANT EDUCATEUR SPÉCIALISÉ

La structure d'accueil offre un lieu d'exercice et d'apprentissage avec l'appui et le soutien des professionnels. Le stagiaire apporte ses questionnements, ses observations et ses remarques tout en s'inscrivant dans la dynamique d'équipe. En ce sens, tout stage est conçu sur la base de la réciprocité. Le stagiaire est le principal acteur de son apprentissage. Ses expériences de stage vont le conduire à construire des savoirs professionnels ; développer progressivement ses compétences, s'entraîner à la réflexion et à l'analyse de sa pratique, s'impliquer dans la résolution des situations et mesurer sa progression.

Le stage se déroule dans le cadre des règles et obligations fixées par la convention de stage dont le tuteur doit prendre connaissance et qu'il est chargé de faire respecter.

Le stagiaire en formation s'inscrit dans les mêmes rythmes de travail que les membres de l'unité, tout en respectant la convention de stage signée avec le centre de formation.

L'heure d'arrivée est fixée par le Référent professionnel du site de stage.

Il vous est demandé de prendre contact avec lui au moins une semaine avant le début de votre stage. Le cadre de Service ou référent professionnel de stage vous accueillera et vous fera visiter l'unité, vous présentera l'équipe. Il vous sera demandé de vous présenter à l'équipe.

Votre planning sera défini, les dates d'évaluation et absence éventuelles (retour centre de formation, examen, récupérations...) seront notées. Dès votre arrivée, vous présenterez vos objectifs institutionnels et personnels de stage à l'ensemble de l'équipe pluriprofessionnelle.

Vous déterminerez avec le tuteur, une programmation mettant en exergue votre degré de progression ainsi que les objectifs personnels hebdomadaire.

Vous devrez être capable de vous repérer dans le service, d'en connaître l'organisation et les missions.

Le stagiaire accueilli au sein du site qualifiant de l'EPSM est invité à participer activement à leur stage. Ils doivent pouvoir se mettre en situation professionnelle.



SECRET PROFESSIONNEL ET DISCRÉTION

Le stagiaire doit être acteur d'une démarche de formation notamment clinique, visant l'acquisition d'un métier, ce qui passe par son implication sur le terrain professionnel. Il ne s'agit donc pas de rester un observateur neutre et distancié, ni de confondre son intervention avec celles des professionnels en situation de travail. Le stagiaire s'inscrit directement dans des actions et des accompagnements. Les pratiques professionnelles qui favorisent un accompagnement social émancipateur : évaluer des besoins et réalités de la personne accompagnée, s'adapter à son rythme, développer une capacité à faire perdurer le lien à l'épreuve de la relation, soutenir la personne accompagnée.

Les pratiques professionnelles à travers les actions collectives et individuelles prenant appui sur la philosophie de l'empowerment : construction, organisation et animation de projets collectifs et individuels, mobilisation des publics, recherche d'intervenants pertinents pour l'action, participation à l'évaluation des projets. Les pratiques professionnelles qui s'inscrivent dans des dynamiques territoriales : co-construire des actions et de l'expertise territoriale avec les acteurs locaux, participer au projet territorial et aux dynamiques de développement social local.

Les stagiaires sont tenus aux mêmes obligations législatives et réglementaires que les agents de la Fonction Publique Hospitalière exerçant leur activité au sein de l'EPSM-G : secret professionnel (*article 80 CFAS, loi du 16/12/1992*), discrétion professionnelle, droit de réserve, devoir de neutralité : garder une relation professionnelle excluant les relations privilégiées ou les faveurs, devoir de probité, principe de laïcité.

Mais aussi : se conformer au règlement intérieur de la structure, aux horaires, au quota horaire prévu par la convention et le droit du travail, respecter le projet d'établissement, de service, du jeune, la discussion restant ouverte, le cadre et la fréquence des rencontres prédéfinies avec l'équipe et les référents professionnels.

Secret professionnel et discrétion professionnelle

Chaque stagiaire sera susceptible de répondre au téléphone, aucune information médicale ne devra être donnée. Il doit de ce fait : respecter l'anonymat et la vie privée dans les écrits, montrer aux référents et tuteurs les documents écrits impliquant l'institution avant de les remettre au centre de formation.

Dans un but d'efficacité, lors des communications téléphoniques vous devez annoncer le nom du service, votre nom et votre fonction puis prendre connaissance de la demande et diriger la communication vers la personne compétente.

Les diverses cultures, religions, opinions, doivent être respectées ainsi que les habitudes de vie des personnes, à l'exclusion des comportements gênants pour la santé du malade et pour autrui. L'intimité des personnes doit être préservée : les entretiens doivent être effectués porte fermée.



EVALUATIONS DES STAGIAIRES

L'évaluation s'appuie sur les objectifs de stage définis au cours de la première rencontre entre le stagiaire et le formateur terrain, ainsi que sur les bilans intermédiaires effectués en cours de stage. Les professionnels qui vous accompagnent, seront chargés de vous évaluer en cours, et en fin de stage. Une concertation finale sera organisée en collégialité, afin que tous puissent s'exprimer sur votre travail, votre comportement et votre implication dans le service. Il est fortement recommandé aux étudiants d'élaborer un cahier de bord journalier qui sera rempli par les professionnels de santé au fur et à mesure du stage. Vous serez évalué en termes de savoir, savoir-faire et savoir être et/ou de compétences.

Evaluations régulières

Le tuteur de terrain recueille l'avis de ses collègues sur la pratique du stagiaire. Au cours de rencontres régulières (1/3 semaines au minimum), il balise les étapes du stage, formule de nouveaux objectifs, permet l'objectivation des savoirs, savoirs faire, et savoirs-être dans le but de situer les capacités du stagiaire sur le terrain. Le tuteur de terrain recueille l'avis de ses collègues sur la pratique quotidienne, permettre le recul, l'analyse des situations et la conceptualisation. Pour cela, il tient compte du niveau et de l'expérience du stagiaire, des objectifs du stage mais aussi des contraintes du terrain.

Evaluations intermédiaires

Au milieu du stage, le tuteur référent et le tuteur de terrain sollicitent le chef de service éducatif pour une rencontre : stagiaire/tuteur/chef de service. Cette rencontre permet de reformuler les différentes étapes du stage, les situations vécues sont présentées afin d'en repérer le sens et d'en articuler les champs cliniques et théoriques. Vous devez être capable d'identifier vos points forts et vos points à améliorer pour la 2ème partie du stage, faire le point sur les compétences exercées et celles à accomplir, exprimer le ressenti sur cette période de début de stage et les éventuelles difficultés, prendre en considération les remarques et les commentaires de l'équipe pour optimiser l'intégration et l'apprentissage (cahier de bord). Suite à l'échange, mettre en place les actions adaptées pour atteindre vos objectifs.

Évaluation finale

Avant la fin du stage, le tuteur de terrain inscrit à l'ordre du jour de la réunion d'équipe le bilan du stage en équipe. Il anime ce bilan en reprenant les objectifs de stages. Il laisse le stagiaire présenter son auto-évaluation, ses observations. Un échange est sollicité afin de permettre de situer l'avis de l'équipe de travail.

L'évaluation finale s'effectue au cours d'un entretien entre le formateur terrain et le stagiaire. Elle porte sur les compétences acquises au cours du stage à partir des référentiels professionnels. Elle se concrétise par un écrit du formateur terrain qui synthétise les acquis et met en avant les points de progression du stagiaire. Le référent professionnel du site qualifiant rencontre également le stagiaire en fin de stage et signe son évaluation.



Repas des stagiaires

Les repas sont à la charge du stagiaire. Ils sont pris sur place avec l'équipe.

Horaires

Les horaires sont de journées de 35h par semaine. La journée de travail personnel de l'étudiant est fixée en fonction de l'organisation, des besoins du service et de la convention de stage.

Absence

Toute absence est à signaler le plus rapidement possible auprès du référent de stage et du tuteur de terrain. En cas d'absence du professionnel du tuteur de stage, l'étudiant doit travailler avec un autre référent professionnel au sein du service ou de l'Etablissement. Toute absence, accident, problème relationnel doit être signalée aux Responsables de l'EMADO ou au directeur de l'établissement dans les plus brefs délais.

Positionnement

En aucun cas un stagiaire ne peut être affecté sur poste en remplacement d'un personnel titulaire.



ATTENTES DU STAGIAIRE À L'ÉGARD DE L'ETABLISSEMENT

Le stagiaire doit pouvoir trouver les moyens de sa formation : informations, participations aux différents moments d'activité (réunion, rencontres avec les partenaires, disponibilité du tuteur, etc.).

Un « droit à l'erreur » est reconnu au stagiaire, car il constitue la condition indispensable à tout processus de formation. Cependant, ce « droit à l'erreur » ne saurait outrepasser les limites liées à la sécurité des personnes et des biens. En tout état de cause, erreur entraîne apprentissage d'un travail sur l'erreur qui doit rester possible à tout moment du stage.

Différents moyens seront mis à sa disposition dans la mesure du possible :

- Logistique (Véhicule de service (s'il remplit les conditions nécessaires), bureau, ordinateur),
- Documentation (consultable uniquement sur place) : projet d'établissement, projets de service, règlement de fonctionnement, écrits et dossiers des personnes accompagnées en respectant les règles de déontologie et de confidentialité,
- Formation institutionnelle collective.



ADULTES

La sectorisation psychiatrique en Guadeloupe

Etablissement Public de la Santé Mentale de la Guadeloupe (EPSM-G)
 ☎ 0590 80 52 52 - 1er plateau, 97120 Saint-Claude - www.epsm-guadeloupe.fr
 Admissions Saint-Claude ☎ 0590 80 52 23 - Admissions Pointe-à-Pitre ☎ 0590 41 49 62

Glossaire
 C.M.P. Centre Médico-Psychologique
 H.D.J. Hôpital de jour
 C.A.T.T.P. Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel
 U.R.E.P.S. Unité de Réhabilitation Psychosociale

<p>EPSM-G : Secteur 96G01 ☎ 05 90 80 52 62</p> <p>Extra Hospitalier</p> <p>CMP de Basse-Terre ☎ 0590 81 62 21 CMP de Bouillante ☎ 0590 99 63 00 Hôpital de Jour ☎ 0590 81 60 31</p> <p>Intra Hospitalier</p> <p>Unité A (Acajou) Poste 5274 Unité B (Mahogany) Poste 5208</p>	<p>Basse-Terre, Saint-Claude, Gourbeyre, Baillif, Vx-Habitants, Bouillante, Pointe-Noire</p>	<p>EPSM-G : Secteur 96G04 ☎ 05 90 41 48 00</p> <p>Abymes, Marie-Galante</p> <p>Extra Hospitalier</p> <p>CMP Abymes Nord ☎ 0590 41 48 26 CMP Abymes Sud ☎ 0590 41 48 24 CMP M-Galante ☎ 0590 41 48 28 Hôpital de Jour ☎ 0590 41 48 23</p> <p>Intra Hospitalier ☎ 0590 41 48 05</p>
---	---	--

<p>EPSM-G : Secteur 96G02 ☎ 05 90 80 55 40</p> <p>Vieux-For, Trois-Rivières, Les Saintes Capes, Goyave, Petit-Bourg</p> <p>Extra Hospitalier</p> <p>CMP Capes, Goyave ☎ 0590 86 98 56 CMP de Petit-Bourg ☎ 0590 41 06 36 Hôpital de Jour ☎ 0590 95 57 56 Consultat* T-Rivières ☎ 0590 86 98 56 Consultat* T-d-Haut ☎ 0590 86 98 56</p> <p>Intra Hospitalier</p> <p>U.F. Réhabilitation (Bois de Rose) Poste 5583 U.F. Accueil (Poinsettias) Poste 5270</p>	<p>● Centre Médico-Psychologique ○ Centre de consultation</p>	<p>EPSM-G : Secteur 96G05 ☎ 05 90 41 48 30</p> <p>Pointe-à-Pitre, Gosier, Sainte-Anne</p> <p>Extra Hospitalier</p> <p>CMP de P-à-Pitre ☎ 0590 41 48 55 CMP du Gosier ☎ 0590 41 48 52 CMP de Ste-Anne ☎ 0590 41 48 54 Hôpital de Jour ☎ 0590 41 48 51</p> <p>Intra Hospitalier ☎ 0590 41 48 34</p>
---	--	--

<p>EPSM-G : Secteur 96G03 ☎ 05 90 80 52 53</p> <p>Deshales, Ste-Rose, Lamenin, Baie-Mahault</p> <p>Extra Hospitalier</p> <p>CMP de B-Mahault ☎ 0590 38 29 19 CMP de Ste-Rose ☎ 0590 28 20 63 Hôpital de Jour ☎ 0590 38 29 23</p> <p>Intra Hospitalier</p> <p>U.F. Clinique les Amandiers Poste 5272 U.F. Accueil (Manguiers) Poste 5268</p>	<p>Désirade, St-François, Moule, Morne-à-l'Eau, Anse-Bertrand, Port-Louis, Petit-Canal</p> <p>Intra Hospitalier ☎ 0590 41 48 64</p>	<p>EPSM-G : Secteur 96G06 ☎ 05 90 41 48 60</p> <p>Extra Hospitalier</p> <p>CMP du Moule ☎ 0590 41 48 82 CMP M-à-l'Eau ☎ 0590 41 48 85 Hôpital de Jour ☎ 0590 41 48 81 Maison de Santé de Port-Louis ☎ 0590 47 29 15 Consultat* Désirade ☎ 0590 20 03 02</p>
--	---	---

<p>EPSM-G : Pole Intersectoriel de Psychiatrie</p> <p>❖ Soins intersectoriels/Réhabilitation</p> <p>Site Basse-Terre ☎ 0590 80 55 51 CATT Atelier thérapeutique Equipe mobile Accueil Familial Thérapeutique</p> <p>Site Grande-Terre CATT/UREPS : ☎ 0590 41 49 42 Atelier thérap : ☎ 0590 41 49 30 Equipe mobile : ☎ 0590 41 49 44</p>	<p>❖ Service de Psychiatrie Légale ☎ 0590 38 44 30</p> <p>❖ Urgences/Liaison</p> <p>Site Basse-Terre ☎ 0590 80 54 03 Site Grande-Terre ☎ 0590 41 49 50</p>	<p>U. H. L. D.</p> <p>Unité d'hospitalisation Longue Durée</p> <p>☎ 05 90 41 48 20</p>
---	--	--

<p>EPSM-G : Secteur 96I01 ☎ 05 90 80 52 82</p> <p>Extra Hospitalier</p> <p>CMP de Basse-Terre ☎ 0590 80 94 70 CMP de Capes, Goyave ☎ 0590 86 01 70 CMP de P-à-Pitre (Ciboneye) ☎ 0590 82 91 34 Hôpital de Jour ☎ 0590 26 38 14</p> <p>Intra Hospitalier</p> <p>U.D.S.I. Poste 5515 HDJ Arc en ciel Poste 5482</p>	<p>ENFANTS ET ADOLESCENTS</p> <p>● Centre Médico-Psychologique</p>	<p>EPSM-G : Secteur 96I02</p> <p>Extra Hospitalier</p> <p>CMP de P-à-P/Abymes ☎ 0590 41 49 00 CMP de Sainte-Anne ☎ 0590 41 49 23 CMP de Morne-à-l'Eau ☎ 0590 41 49 24 CMP de Marie-Galante ☎ 0590 41 49 25 Hôpital de Jour ☎ 0590 41 49 21</p>
--	---	--

<p>EPSM-G/ C.A.M.S.P. de Basse-Terre (Centre d'Action Médico-Social Précoce) ☎ 0590 81 02 46 - 0590 92 37 18</p>	<p>EPSM-G/ C.A.M.S.P. de Pte-à-Pitre (Centre d'Action Médico-Social Précoce) ☎ 0590 41 49 81</p>	<p>EPSM-G/ C.S.A.P.A.G. (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie Généraliste) ☎ 0590 80 93 80</p>	<p>EPSM-G/ C.R.A. (Centre de Ressources Autisme) ☎ 0590 25 23 90</p>
---	---	--	---

ANNEXES

D.M. - Etablissement Public de Santé Mentale de la Guadeloupe - Octobre 2020



FICHE DE POSTE

INFIRMIER

Pôle Infanto juvénile –I02

EQUIPE MOBILE ADOLESCENTS

Corps de rattachement :

LOCALISATION	REPERTOIRE DES METIERS FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE
I02 Equipe mobile adolescents	Famille : Soins et activités paramédicales Sous-famille : Soins infirmiers Code métier : 05C10

DIPLOMES / TITRES REQUIS

- Diplôme d'Etat d'infirmier

DESCRIPTIF DES MISSIONS / ACTIVITES SPECIFIQUES

Missions principales :

Conformément au décret du 29/07/2004 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier affecté en CMP, participe au projet de soins des patients, assure l'analyse, l'organisation, la réalisation et l'évaluation des soins infirmiers.

Il contribue au recueil de données cliniques et épidémiologiques et participe à des actions de prévention. Il assure des soins préventifs, curatifs de nature technique, relationnelle ou éducative en appliquant les règles, les procédures et les protocoles dans une optique de qualité et de sécurité (hygiène, asepsie, vigilance, surveillance). Il en assure la traçabilité dans le dossier de soin informatisé du patient.

Il exerce son activité en relation avec les autres professionnels du secteur de la santé, du social, du médico-social, de l'éducatif et du judiciaire.

Activités spécifique(s) ou principales :

- Assure la **permanence de l'accueil des patients**, des familles et des partenaires extérieurs
- Effectue les **entretiens infirmiers d'accueil et d'orientation**
- Contribue à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du **Projet Thérapeutique Individuel** des usagers
- Réalise des **soins et des activités à visée préventive, diagnostique, thérapeutique** en coopération avec les membres de l'équipe ou avec des partenaires
- Assure le **suivi et le soutien des patients** et de leurs familles
- Accomplit des **accompagnements** et des **démarches pour les usagers** auprès des partenaires du réseau

- Participe aux réunions avec les partenaires du réseau
- Assure la traçabilité des actes réalisés dans le dossier informatisé de l'utilisateur (CARIATIDES)
- Réalise le contrôle et la gestion des matériels, dispositifs médicaux et produits
- Participe aux réunions institutionnelles et de coordination du pôle, du service ou de son UF
- S'inscrit dans des groupes de travail et de réflexion (ex : projet d'établissement ou autres)
- Participe à l'encadrement des stagiaires et au tutorat des nouveaux professionnels.
- Participe à des actions éducatives et de santé publique dans la cité

LIEN(S) HIERARCHIQUE(S)

Cadre de santé de l'Equipe Mobile Des Adolescents (EMADO)
Directeur des soins

LIEN(S) FONCTIONNEL(S)

INTERNES

- Le médecin responsable de l'inter secteur Infanto Juvénile de Grande Terre ;
- Le cadre coordonnateur du PIJ ;
- Le médecin responsable de l'unité.

EXTERNES

- Les différents membres des équipes pluridisciplinaires du PIJ et des autres pôles de l'EPSM et leurs responsables ;
- Les partenaires du champ sanitaire, social, médico-social, éducatif et judiciaire intervenant dans l'accompagnement des adolescents.

COMPETENCES REQUISES

Savoir :

- Psychologie générale et tout particulièrement la psychopathologie de l'adolescent et de l'adolescent difficile ;
- Psycho traumatologie ;
- Psychosociologie du handicap et tout particulièrement le handicap psychique, les troubles du spectre autistique et les troubles envahissants du développement ;
- Modalités d'admission en soins psychiatriques des adolescents ;
- Droit des usagers du système de santé et la charte du patient hospitalisé en psychiatrie ;
- Ethique et déontologie professionnelle ;
- Communication et la relation d'aide ;
- Gestion du stress ;
- Méthodologie d'analyse de situation ;
- Pharmacologie ;
- Risques et vigilance ;
- Santé publique ;
- Sciences sociales ;
- Technologies de l'information et de la communication ;
- Conduite de projet.



FICHE DE POSTE

EDUCATEUR SPECIALISE Pôle Infanto juvénile –I02

EQUIPE MOBILE ADOLESCENTS

Corps de rattachement : SOCIO-EDUCATIF

LOCALISATION I02 Equipe mobile adolescents	REPERTOIRE DES METIERS FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE Famille : SOCIAL, EDUCATIF, PSYCHOLOGIE ET CULTUREL Sous-famille : Conception et développement des projets socio-éducatifs Libellé métier : Assistant Socio-Educatif Code métier : 10F10
---	---

DIPLOMES / TITRES REQUIS

- Diplôme d'Etat d'éducateur(trice) spécialisé(e)

DESCRIPTIF DES MISSIONS / ACTIVITES SPECIFIQUES

Mission (s) principale(s) :

Concevoir, conduire et coordonner des actions éducatives et sociales globales en direction des usagers, des groupes ou des familles en difficulté dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration ou d'insertion, faciliter le parcours de soin.

Mission (s) et Activités spécifique(s):

- Accueil, information, évaluation et orientation des adolescents ainsi que les membres de l'entourage
- Accompagnement éducatif visant à conquérir ou reconquérir son autonomie et favoriser son insertion sociale et professionnelle
- Conduite d'entretien individuels et groupe
- Elaboration et mise en place de projets individuels et de groupe
- Coordination des programmes / des projets / des activités
- Intervention à domicile afin d'effectuer tout accompagnement éducatif en faveur de l'adolescent ou des membres de l'entourage
- Médiation des relations avec la famille, le représentant légal de la personne et les différents partenaires extérieurs
- Animation et co-animation des ateliers socio-thérapeutiques
- Diffusion d'une culture et des bonnes pratiques aux partenaires
- Participation aux actions de prévention primaire secondaire et tertiaire
- Animation du réseau des professionnels du champs sanitaire, socio-éducatif, associatif, milieu scolaire, justice...
- Accueil, encadrement et accompagnement pédagogique de personnes (agents, étudiants, stagiaires, etc.)

- Gestion et traitement des données / informations (recherche, recueil, analyse, priorisation, diffusion, classement, suivi), en particulier lors des réunions (service, synthèse, partenaires extérieurs, etc)
- Rédaction et mise à jour de la documentation, relative à ses activités
- Suivi de la réalisation des travaux, de la résolution des problèmes spécifiques à son domaine d'activité
- Participation aux groupes de travail de l'établissement

LIEN(S) HIERARCHIQUE(S)

Le cadre socio-éducatif de l'EPSM.

LIEN(S) FONCTIONNEL(S)

INTERNES

- Le médecin responsable de l'inter secteur Infanto Juvénile de Grande Terre,
- Le cadre coordonnateur du PIJ,
- Le cadre responsable de l'équipe Mobile Adolescent,
- Le médecin responsable de l'unité.

EXTERNES

- Les différents membres des équipes pluridisciplinaires du PIJ et des autres pôles de l'EPSM et leurs responsables
- Les partenaires du champ sanitaire, social, médico-social, éducatif et judiciaire intervenants dans l'accompagnement des adolescents

COMPETENCES REQUISES

Savoir :

- La psychologie générale et tout particulièrement la psychologie de l'adolescent et de l'adolescent difficile
- La psycho traumatologie
- La psychosociologie du handicap
- Les modalités d'admission en soins psychiatriques des adolescents
- Droit des usagers du système de santé et la charte du patient hospitalisé en psychiatrie
- Ethique et déontologie professionnelle
- L'intervention sociale et éducative
- Connaissance des techniques d'animation de groupe
- Médiation
- La communication et la relation d'aide
- Méthodologie d'analyse de situation
- La communication et la relation d'aide
- Gestion du stress
- Les organisations et fonctionnements des structures sociales, médico-sociales et sanitaires
- La bureautique et les technologies d'information et de communication
- Premiers secours



Villa EMADO 1^{er} Etage
Impasse Lionel
Bourguignon
97139 ABYMES

0690 05 32 72

emado.gt@epsm-
guadeloupe.fr

EQUIPE MOBILE ADOLESCENTS

VIENS NOUS VOIR !

0690 05 32 72

Accueil téléphonique
Lundi au Vendredi
9h à 17h

EMADO Grande-Terre
Villa EMADO 1^{er} étage
Impasse Lionel Bourguignon
97139 Abymes

EMADO.GT@epsm-guadeloupe.fr

NOU LA POU ZOT

POUR QUOI ?

- Evaluation des difficultés
- Orientation et lien avec les partenaires
- Accompagnement de proximité

QUI PEUT NOUS SOLLICITER ?

- Familles Adolescents
- Professionnels de santé libéraux
- Services sanitaires
- Services médico-sociaux
- Services éducatifs et sociaux
- Etablissements scolaires

POUR QUI ?

Pour les **ADOLESCENTS** de Grande-Terre âgés de **11 à 18 ans** et leurs **familles**

QUI SOMMES NOUS ?

- Médecin Pédiopsychiatre
- Psychologue clinicien
- Infirmiers
- Educatrice spécialisée
- Cadre de santé
- Assistante Médico-Administrative

COMMENT ÇA MARCHE ?

1^{er} CONTACT DANS LES 72h

Demande d'intervention par téléphone ou par mail

ÉVALUATION DES DIFFICULTÉS DU JEUNE

PROPOSITION D'UN ACCOMPAGNEMENT